

Règlement général de La Forestière à St Amand les Eaux le 31 mars 2024

Article 1.- Organisations:

Le Nouveau St Amand Érudiant Club organise la Forestière avec le soutien logistique de la ville de St Amand les Eaux.

Article 2.- Les courses et les catégories:

- **Challenge endurance** (6 min, 8 min, 10 min et 12 min) pour les Évelis Athlétiques et **1,5 km** pour les Poussins à 9h40 dans le complexe sportif Notre Dame d'Amour.
- **3 km** benjamins (2011 – 2012) et minimes (2009 – 2010) : Départ 10h00
- Pour la course la Semi-Forestière distance de **6 km**, à partir des cadets (2008 et avant) : départ 10h30.
- Pour la course la Forestière distance de **12 km**, à partir des cadets (2008 et avant) : départ 10h30

Article 3.- Sécurité et Assistance:

Elle est assurée par des secouristes et des signaleurs.

Article 4.- Conversion, Photo, Télévision, Vidéo et Droits:

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image. Quant aux professionnels audio-visuel ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur.

Article 5.- Inscriptions:

Inscription par courrier :

- Tarif :
- 3 km benjamins (2011 – 2012) et minimes (2009 – 2010) : 3 euros
 - La Semi-Forestière 6 km : 8 euros
 - La Forestière 12 km : 10 euros
 - Animation jeunes : 1,5 km PO et Challenge endurance EA : 1 euro

Le montant des droits d'inscription est aussi indiqué sur le bulletin d'inscription et sur notre site Internet. **Par courrier** inscription possible jusqu'au mercredi 27 mars 2024 (le cachet de la poste faisant foi). Bulletin disponible sur le site du club : www.nouveausaec.fr ou www.laforestiere.nouveausaec.fr à remplir, à signer, accompagné du paiement par chèque et d'une copie de la licence ou du certificat médical (voir article 6) et à faire parvenir à l'adresse suivante : **Nouveau SAEC - Course La Forestière, 112 place du mont des bruyères 59230 St-Amand-les-Eaux.**

En ligne sur le site de la course, les inscriptions sont possibles jusqu'au jeudi.

Sur place, il sera toujours possible de s'inscrire le samedi 30 mars 2024 au stade Notre Dame d'Amour de 15h à 17h et le jour de la course de 8h30 à 9h30 dans la limite des dossards disponibles.

(Une majoration de 2 euros sera appliquée pour les inscriptions le jour de la course).

Règlement en espèce ou par chèque à l'ordre du Nouveau SAEC.

En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué.

Article 6.- Participation : Règlementation FFA: Licence et certificat médical

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article 11 A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Le certificat médical ou un photocopie délivré par un médecin, **dans le délai de 1 an** à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « **ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ». Les personnes qui n'ont pas fourni un certificat médical ne pourront pas participer aux courses.

Document obligatoire à joindre à l'inscription ou au retrait du dossard :

Je joins une copie de ma licence Athlétisme, Athlétisme, Athlétisme, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'ame Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD).
- o Fédération française du sport adapté (FFSA).
- o Fédération française handisport (FFH).
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN).
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF).
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT).
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

ou pour les majeurs, je joins une copie d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

• ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 7.- Responsabilités et Litiges:

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF par l'intermédiaire d'Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (aiaec courrage). Quant à la responsabilité individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Tous les litiges seront réglés par le juge arbitre délégué pour l'événement dans les 30 min qui suivront l'affichage des résultats. Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols éventuels.

Article 8.- Dossards :

Les dossards peuvent être retirés le samedi 30 mars 2024 de 15h à 17h et le jour de la course à partir de 8h30 au club house du complexe sportif de Notre Dame d'Amour.

Article 9.- Ravitaillement Course :

Le poste de ravitaillement sera installé au 6^{km}

Article 10.- Résultats-Récompenses:

Par affichage le jour de l'épreuve.

Résultats détaillés le lendemain sur le site Internet du Nouveau SAEC www.nouveausaec.fr ou de la forestière : www.laforestiere.nouveausaec.fr

Récompenses : Aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch sur le 6 km et le 12 km.

Coupe au club le plus représenté.

Des médailles seront remises aux enfants qui auront participé au challenge endurance.

Article 11.- Vestiaires :

Des douches et vestiaires non surveillés seront accessibles au complexe sportif Notre Dame d'Amour. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



3 KM
6 KM
12 KM
1,5 KM POUR LES POUSSINS

LA FORESTIÈRE

Course nature dans la forêt de St-Amand-les-Eaux
DIMANCHE 31 MARS 2024
RDV AU STADE NOTRE DAME D'AMOUR À ST-AMAND-LES-EAUX
À PARTIR DE 9H00
18^E ÉDITION

Restauration sur place
9h40 : départ challenge endurance EA et 1,5 km PO - 10h00 : 3 km BE et MI
10h30 : départ commun du 6 et 12 km
Récompenses : Aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch sur le 6 km et le 12 km.
Coupe au club le plus représenté

Renseignements au 06 79 30 98 75
Courriel: contact.nsaec@gmail.com
sur le site: www.nouveausaec.fr



**30€ de remise sur le rayon
RUNNING dès 100€
d'achat***



new balance

salomon

*sur présentation du flyer. Hors soldes, promotions en cours, cartes cadeaux.
Offre valable jusqu'au 30 Avril 2024.

SPORT 2000 SAINT AMAND LES EAUX

&

SPORT 2000 LE QUESNOY



**BULLETIN D'INSCRIPTION
La Forestière 2024
DIMANCHE 31 MARS**

N° de DOSSARD:

PAR COURRIER : Faites-nous parvenir le bulletin d'inscription rempli et signé (accompagné d'un certificat médical si vous n'êtes pas licencié à une Fédération) et votre paiement par chèque à l'ordre du Nouveau SAEC à l'adresse suivante : *Nouveau SAEC Course la Forestière 112 Pl du mont des bruyères 59230 St-Amand-Les-Eaux CEDEX*. Attention : Clôture des inscriptions le **mercredi 27 mars** (cachet de la poste faisant foi)
EN LIGNE : Sur www.nouveausaec.fr ou www.chronolap.net Clôture des inscriptions le **jeudi 28 mars** minuit
SUR PLACE : Au stade Notre Dame d'Amour, le 30 mars de 15h à 17h et le 31 mars de 8h30 à 9h30.
Retrait des dossards : le samedi 30 mars de 15h à 17h et le jour de la course à partir de 8h30

Je m'inscris à : * Majoration 2 euros pour inscriptions le jour de la course

- 1,5 km Poussins (2013 - 2014) et challenge endurance Eveils Athlé (2015 - 2017) à partir de 9h40 **1 euro ***
- 3 km Benjamins (2011-2012) et Minimes (2009-2010) à 10 h 00 **3 euros ***
- Semi-Forestière 6 km départ 10h30 à partir de cadets (2008 et avant) **8 euros ***
- La Forestière 12 km départ 10h30 à partir de cadets (2008 et avant) **10 euros ***

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES SVP. MERCI

Nom : Prénom : Nationalité :

Sexe (M/F) : Date de naissance: (obligatoire)

Adresse :

Code postal: Ville:

N° tél : Courriel :

Pour les licenciés FFA, FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédé des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.

Fédération : N° Licence: Club :

Conditions de participation:

Document obligatoire à joindre à l'inscription ou au retrait du dossard :

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation; ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédé des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- je joins 1 copie d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF par l'intermédiaire d'AIAC Courtage. **Responsabilité accident :** les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Date et Signature OBLIGATOIRES

(ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer à La Forestière.

Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve au verso ou sur votre site <http://www.laforestiere.nouveausaec.fr>

→ [Signature area]